

Compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 mars, le Conseil municipal de la commune de Gagnac-sur-Cère, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire DELANDE-CATTIAUX, Maire.

Présents : Mmes DELANDE-CATTIAUX, BIRET, BARGUES, MONBERTRAND, VAN GASSE

MM. BEGUEY, CHAPUIS, LENIERE, VAN GASSE.

M DALES ayant donné procuration à Mme BARGUES

Absents : Mme LYS AUILLANS, MM BUCHET, CLARET, DOS SANTOS.

Monsieur VAN GASSE Francis a été désigné secrétaire de séance

I Aide d'urgence pour l'Ukraine

Le Maire fait part des récents événements qui affectent l'Ukraine et sollicite le Conseil municipal afin d'attribuer une aide d'urgence pour subvenir aux besoins de la population de ce pays. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 500 euros à la Fédération nationale de la protection civile qui centralise les dons.

II Vote du compte administratif 2021 du budget de l'eau potable

Le centre des finances publiques ayant validé le compte de gestion, le compte administratif présenté au précédent Conseil municipal peut à présent être voté. Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur LENIERE.

Pour rappel :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	12 231.49			7 710.54	12 231.49	7 710.54
Opérations exercice	56 697.87	54 558.45	75 931.32	80 990.49	132 629.19	135 548.94
Total	68 929.36	54 558.45	75 931.32	88 701.03	144 860.68	143 259.48
Résultat de clôture	14 370.91			12 769.71	1 601.20	
Restes à réaliser	16 564.14				16 564.14	
Total cumulé	30 935.05			12 769.71	18 165.34	
Résultat définitif	30 935.05			12 769.71	18 165.34	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte administratif

III Approbation du compte de gestion AEP 2021

Le compte de gestion a été validé par le comptable du Centre des Finances Publiques, il est conforme au compte administratif.

Le conseil le valide à l'unanimité.

IV Affectation des comptes de résultat de fonctionnement AEP 2021

Le compte de résultat de l'année 2021 présente un excédent de 12 769.71 euros. Madame le Maire propose de l'affecter au budget primitif 2022.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité.

V- Vote du compte administratif 2021 du budget de l'assainissement

Le centre des finances publiques ayant validé le compte de gestion, Le compte administratif présenté au précédent Conseil municipal peut à présent être voté. Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur LENIERE. Pour rappel :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 742.37			19 337.64	4 742.37	19 337.64
Opérations exercice	46 117.78	62 276.75	74 372.31	98 617.89	120 490.09	160 894.64
Total	50 860.15	62 276.75	74 372.31	117 955.53	125 232.46	180 232.28
Résultat de clôture		11 416.60		43 583.22		54 999.82
Restes à réaliser	6 211.87				6 211.87	
Total cumulé	6 211.87	11 416.60		43 583.22	6 211.87	54 999.82
Résultat définitif		5 204.73		43 583.22		48 787.95

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte administratif

VI- Approbation du compte de gestion de l'assainissement 2021

Le compte de gestion a été validé par le comptable du Centre des Finances Publiques, il est conforme au compte administratif.

Le conseil le valide à l'unanimité.

VII-Affectation des comptes de résultat de fonctionnement de l'assainissement 2021

Le compte de résultat de l'année 2021 présente un excédent de 43583.22 euros. Madame le Maire propose de l'affecter au budget primitif 2022.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité.

VIII- Organisation du Ciné belle étoile par la municipalité

Madame le Maire explique qu'aucune association ne s'est portée volontaire pour organiser une soirée cinéma en plein air. Elle propose que la municipalité organise le ciné belle étoile au mois d'août et suggère de se positionner sur deux films à projeter le samedi 20 août 2022 à la tombée de la nuit devant les ateliers municipaux à proximité de l'aire de jeux.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Un dossier de candidature sera déposé auprès de la communauté de communes Causses vallée de la Dordogne pour se positionner sur les films suivants « Antoinette dans les Cévennes » ou « la fine fleur ».

IX- Questions diverses

Un point est réalisé au sujet de la distribution du Petit Gagnacois afin de vérifier qu'aucun secteur n'ait été oublié.

Il est rappelé que les élus sont tenus d'assurer des permanences pour les élections présidentielles. Leur présence est essentielle et obligatoire pour le bon déroulement des scrutins. Il est demandé à chacun de s'inscrire sur un créneau horaire.

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,

Claire DELANDE

